

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Partie à remplir par le demandeur

Je soussigné (e)

Mademoiselle, Madame, Monsieur

Nom.....

Prénom.....

Tel :

Fax :

E-mail :

Demeurant à :

n° :

rue :

.....

Code postal :

Ville :

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne l'autorisation de faire raccorder au réseau public de collecte des eaux usées ma propriété :

N°.....Rue.....

Commune.....

Si construction neuve, n° de Permis de Construire.....

Date d'obtention de l'arrêté du Permis de construire.....

A, le

Signature du demandeur

Partie à remplir par l'ARC

Acceptation de la demande

OUI

NON

Commentaires.....

A Compiègne, le.....

Signature et Cachet

Partie à remplir par l'exploitant (et à remettre au demandeur)

EXPLOITANT : SUEZ Eau France – VÉOLIA

Présence d'une boîte de branchement : Oui / Non

Date de rendez-vous pour le positionnement de la boîte :

Positionnement de la boîte de branchement fait avec le particulier :

A, le

Signature du demandeur

Signature de l'Exploitant

Dans tous les cas :

Le demandeur doit retourner à l'ARC, une demande de raccordement dûment remplie.
L'ARC valide ou non cette demande.
L'ARC transmet la demande à l'exploitant du réseau la commune concernée, qui prendra contact avec le demandeur, afin de déterminer l'emplacement de la boîte de branchement à mettre en place.
Enfin, le demandeur peut faire établir un devis par une ou plusieurs des entreprises de la liste ci-dessous.
L'entreprise n'obtiendra pas d'autorisation de travailler sur le domaine public sans présentation de ce document.

Dans le cas où la boîte de branchement doit être créée :

Le demandeur doit obligatoirement choisir une entreprise parmi celle de la liste ci-jointe.

Les autres entreprises n'étant pas agréées, elles ne pourront pas intervenir sur le domaine public. Si toutefois une entreprise autre que celles de la liste jointe, réalisait des travaux de création de branchement sur le domaine public, elle serait poursuivie, ainsi que la personne lui ayant passé commande.

Le choix d'une entreprise pour les travaux en domaine public, n'engage en rien le demandeur pour les travaux en domaine privé. Il reste libre du choix de l'entreprise pour les travaux en domaine privé.
Ces travaux devront toutefois faire l'objet d'un contrôle de conformité gratuit et obligatoire réalisé par l'exploitant du réseau assainissement.

Dans le cas où la boîte de branchement est existante :

Le demandeur fait appel à l'entreprise de son choix pour la réalisation des travaux, en domaine privé, pour le raccordement de l'habitation vers la boîte de branchement.

Ces travaux devront toutefois faire l'objet d'un contrôle de conformité gratuit et obligatoire réalisé par l'exploitant du réseau d'assainissement.



BARRIQUAND

Route de Choisy-au-Bac

BP 10439

60200 COMPIEGNE

laure.poussard@vinci-construction.fr

mickael.leclercq@vinci-construction.fr

Tél : 03.44.38.48.52

Fax : 03.44.40.19.43

CAGNA

ZAC de Mercières – ZONE 3

60202 COMPIEGNE Cedex

Tél : 03.44.09.61.10

Fax : 03.44.09.61.29

SOCIÉTÉ COMPIEGNOISE DE TRAVAUX INDUSTRIE

6, rue du Pont des Rets

60750 CHOISY-AU-BAC

Tél : 03.44.40.46.97

Fax : 03.44.85.22.21

PTP

976, rue du Président Roosevelt

60750 CHOISY-AU-BAC

Tél : 03.44.85.16.59

Fax : 03.44.85.96.78

TRAVAUX PUBLICS INDUSTRIELS PRIVÉS

2, rue Marcel Rinn

60350 BERNEUIL SUR AISNE

Tél : 03.44.85.00.36